



2 Editorial Aimer, préserver, défendre Robert Cramer



2 Programme du colloque « Espaces publics urbains » Genève, 13 novembre 2012



3 Cœur battant du village, la place... Erica Deuber Ziegler



4 « Un musée respectueux de l'environnement » mais pas de son architecture ni de son environnement bâti

6 Lectures Jean-Pierre Lewerer

Visites

Espaces publics urbains : aimer et faire la ville

Le colloque du 13 novembre prochain s'inscrit dans une volonté de faire des espaces publics et du patrimoine des piliers de la question urbaine. Trois thèmes seront exposés et discutés : les enjeux d'aménagement urbain dans les quartiers, l'investissement des ressources et la répartition des charges canton/communes, la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage. A travers plusieurs exemples significatifs, nous voulons contribuer à susciter une culture commune qui génère optimisme et confiance dans le projet urbain.

Depuis le XX^e siècle, la concentration urbaine s'est fortement développée, tout particulièrement en périphérie. En même temps, les centres-villes subissent de fortes pressions puisqu'ils concentrent, notamment, les grandes activités et une forte croissance de la mobilité. Le patrimoine bâti est aujourd'hui confronté à la densification urbaine (surélévation, extension, équipement), à la mobilité (infrastructures, régulation du trafic, politique de stationnement) et au déploiement de fonctionnalités multiples dans l'espace public. Il n'est donc plus possible de considérer la question patrimoniale en dehors des projets urbains qui se développent à Genève. Le colloque répond à une volonté de réfléchir sur ce couple « patrimoine bâti et espace public », sachant qu'il relève d'une question prédominante pour la qualité urbaine.

Le débat abordera le problème de la répartition des charges, des ressources et des compétences entre les collectivités (publiques et privées) pour investir et gérer l'espace de la ville. En effet, l'acceptabilité des futurs projets dépendra de la capacité de la gouvernance à mobiliser des compétences, engager un travail de qualité et conjuguer la participation de la population.

L'art du pilotage

Une cohérence entre ce qui relève du projet (maîtrise d'œuvre) et ce qui incombe à la décision politique (maîtrise d'ouvrage) serait nécessaire. En effet, Genève a la spécialité d'ajouter aux cahiers des charges de départ une pléthore de demandes, exigences ou contraintes ne résultant pas de choix programmatiques ou politiques préalables suffisamment explicites. Des interventions souvent tardives du politique dans les projets en cours leur enlèvent toute cohérence. Il faudrait inverser la tendance en procédant à des choix clairs préalables au projet, pour éviter des confusions se soldant par autant d'échecs. Ce n'est pas la capacité à projeter qui est en cause, mais bien le conflit entre gouvernance et pilotage portant à la fois sur la répartition des charges canton/communes, les questions foncières, la participation ou l'interprétation politique des usages multiples, voire contradictoires, exprimés par tous les milieux confondus. A cela s'ajoutent des perceptions différentes de l'espace et du devenir urbain. Le débat sur les 200 rues piétonnes en est l'illustration. Il s'agit de retrouver du bon sens et une certaine retenue. L'inquiétude de la population pourrait ainsi être transformée en espoir de changement et en confiance dans le « faire la ville ».

Ce colloque propose d'analyser certains échecs d'aménagement comme celui des axes de Meyrin ou des Acacias, mais aussi d'identifier des bons exemples d'espaces publics. Plusieurs transformations ont démontré la capacité de notre ville à se renouveler et ont



Place Cornavin, un cumul de fonctions générant de multiples conflits d'usage entre piétons, transports publics, vélos, taxis, voitures, etc. Un échec qui va être difficile à corriger.

rencontré l'adhésion du public : outre la sauvegarde du quartier des Grottes, celle du cinéma Manhattan à la place du Cirque, la restauration des Bains et de la jetée des Pâquis, plusieurs nouveaux établissements scolaires de la Ville de Genève, le projet Le Fil du Rhône (prix Wakker 2000), l'aménagement de la place des Nations, la reconnaissance des cités du Lignon et de Budé (objet de plans de site), la rénovation de la Seymaz (Hase Preis 2006) et de l'Aire (prix Schulthess 2012), le début des aménagements du Vieux Carouge, le réaménagement de la Plaine de Plainpalais et le très récent et déjà populaire (même si controversé) début d'aménagement des Bains du Rhône.

Entre initiatives novatrices et situations à problème

Les collectivités publiques et plusieurs communes suburbaines ont initié bon nombre de concours d'aménagement. Mais il est vrai que le rythme de certains s'est heurté à de lourdes procédures ou divergences entre décideurs. Des situations en attente – comme celles de la Rade, des places de Neuve, de Jargonant ou du rond-pont de Rive – nous interrogent sur cette non volonté de valorisation ou d'investissement d'espaces pourtant représen-

tatifs : la promenade de la Treille mériterait une restauration exemplaire, la place Sturm pourrait être revitalisée par une activité comme la Maison de la danse, la rue du Rhône souffre de ce que personne ne s'aventure à statuer sur ses flux, le rondou de Carouge attend depuis plus de quinze ans sa réhabilitation ! Ces espaces sont « délaissés » alors qu'ils représentent un potentiel d'aménagement bien réel. Nous reviendrons également sur les deux échecs de l'aménagement des places Cornavin et Bel-Air. La première ayant subi une décision restrictive du Conseil municipal de la Ville de Genève de ne pas réaliser le projet lauréat jugé trop onéreux. La place Bel-Air ayant quant à elle vraisemblablement souffert du cumul des contraintes techniques et légales qui ont fortement hypothéqué son espace, rendu ainsi peu attractif.

Créer une synergie entre les communautés urbaines

Les aménagements des espaces publics doivent répondre à plusieurs niveaux d'exigences, des usages différents devant cohabiter dans un même espace. Se déplacer à pied,

Marcellin Barthassat
suite en page 2



Aimer, préserver, défendre

Ce numéro d'Alerte illustre parfaitement les buts de notre association.

Avant tout **faire découvrir et aimer notre patrimoine**: le programme des visites, les notes de lecture de Jean-Pierre Lewerer sont là comme autant d'incitations aux coups de cœur.

Ensuite **préserver et penser le patrimoine de demain**: ici ce sont les espaces publics qui nous préoccupent. Qu'il s'agisse d'espaces publics urbains, villageois ou campagnards (comme les berges des cours d'eau) ceux-ci sont bien trop souvent malmenés, même si l'on doit relever quelques réalisations remarquables.

Patrimoine suisse Genève entend susciter la réflexion sur cette question lors d'un colloque qui aura lieu le 13 novembre. Marcellin Barthassat et Erica Deuber Ziegler nous font part de quelques constats et de quelques éclairages en introduction de cette rencontre importante.

Enfin, **défendre et faire le patrimoine**. Les attaques portées au patrimoine sont souvent insidieuses, elles peuvent aussi

être massives! C'est le cas du Musée d'art et d'histoire où la nécessité d'une indispensable restauration a été le prétexte à un projet conduisant au saccage d'un monument historique inscrit sur la « Liste des biens culturels d'importance nationale dans le canton de Genève », établie par la Confédération.

Le feuilleton dure depuis 2007: la demande de classement déposée par Patrimoine suisse Genève est examinée depuis 2008! On pouvait imaginer que la décision du Conseil municipal du 8 mai 2012 allait favoriser un consensus permettant une restauration rapide du musée et une extension ne portant pas atteinte à ce monument historique.

Tout cela semble aujourd'hui être remis en cause. C'est dire qu'un point de situation s'impose sur un projet où il convient plus que jamais, au moment où des décisions importantes vont être prises, de rester en *Alerte*.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève



« Le Fil du Rhône », prix Wakker 2000, Patrimoine suisse invitant la Ville de Genève à s'investir d'avantage dans son rapport à l'eau et sur le front bâti de la rade.

Espaces publics urbains : aimer et faire la ville

suite de la première page

à vélo ou en voiture nécessite des dispositifs qui doivent laisser coexister tous ces usages. C'est le sens à donner à l'idée de l'espace partagé. Pour y parvenir nous pensons qu'il reste de gros progrès à effectuer sur le plan des ressources et de la coordination de projet (gouvernance encore).

C'est pourquoi, dans l'appel au gouvernement genevois en 2009, nous avons demandé la création d'un fonds cantonal en faveur des espaces publics. Il s'agit de renforcer des partenariats public/privé par des cofinancements en modifiant le système actuel (taxe d'équipement selon la loi LGZD) au profit d'une part d'investissement plus importante, pour les espaces publics des futurs quartiers, dans les plans financiers des zones de développement.

Depuis le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (2007), une nouvelle dynamique de l'aménagement du territoire est apparue. L'espace public est devenu un thème central et la Confédération a très bien évalué la démarche franco-suisse qui réunissait trois domaines: urbanisation, mobilité et paysage. Le Plan directeur cantonal en cours de révision s'est fortement appuyé sur la démarche transfrontalière. A travers le CEVA, le développement des transports publics et la création de nouveaux quartiers, de concert avec le canton, plusieurs communes genevoises telles que Bernex, Meinier, Meyrin, Genève, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Thônex, Versoix ou Chêne-Bourg, déploient une attention nouvelle à l'aménagement de leurs es-

paces publics et, pour certains, à la création de futurs quartiers.

Des changements attendus

Quelques exemples témoignent d'une nouvelle attitude. Le futur quartier des Vergers à Meyrin fait l'objet d'une grande étude d'ensemble des espaces publics. Cette commune a déjà démontré son attachement au patrimoine bâti et paysager à l'intérieur de sa cité du XX^e siècle. Le futur quartier des Communaux d'Ambilly ambitionne un aménagement novateur de ses espaces publics et infrastructures, initié par les promoteurs privés en partenariat avec la commune de Thônex et le Département de l'urbanisme. Le développement de Bernex-nord fait l'objet d'une étude globale du futur quartier en relation avec le parc des Evaux, la césure verte de Confignon et la conversion de la route de Chancy en avenue urbaine. La requalification d'une séquence importante de l'axe historique de la route de Meyrin/Saint-Genis va être entreprise en 2013 sur la partie CERN/Porte de France. Issu d'un concours, le projet Burgi va profondément transformer cet axe à fort trafic.

D'autres projets comme l'aménagement du Vieux Carouge, le futur parc bordant le secteur Eugène-Lance/Marignac en limite du futur quartier Praille-Acacias-Vernets ou encore la restauration du Bois de la Bâtie augurent de changements salutaires, nous l'espérons, sur cette question prioritaire de l'espace public urbain. C'est dans cet esprit que nous pensons animer ce colloque d'automne.

Marcellin Barthassat

Colloque d'automne de Patrimoine suisse Genève

mardi 13 novembre à l'HEPIA

Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture
rue de la Prairie 4, 1202 Genève

Espaces publics urbains

Dès 13 h 30

Accueil. Ouverture du colloque par **Robert Cramer**, président de Patrimoine suisse Genève.

14 h 00

Introduction: enjeux et perspectives des espaces publics à Genève, dépassement des situations conflictuelles et culture urbaine (modération **Marcellin Barthassat**). Echange avec le public.

15 h 30

Volet gouvernance, pilotage de projet, législation et aspects économiques: promotion des espaces publics dans la planification cantonale/communale, avec quatre intervenants juristes ou techniciens du Département de l'urbanisme, de la Ville de Genève, des milieux immobiliers et des communes suburbaines (modération **Robert Cramer**). Echange avec le public. (17 h 00: pause)

17 h 30

Conférence de **Michel Corajoud**, paysagiste à Paris: culture de l'espace public, usages, aménagement et enjeu de sociabilité. Echange avec le public.

20 h 00

Forum sur espaces publics et conflits d'usages: héritage, habitude, contexte, modification, développement, référence. Quelle ville pour quelle vie? (modération **Bernard Zumthor** et **Marcellin Barthassat**) avec, sous réserve de modifications, la participation attendue de:

Michel Corajoud paysagiste à Paris
Francesco Della Casa architecte cantonal de Genève
Robert Cramer président de Patrimoine suisse Genève
Sabine Nemeč-Piguet conservatrice des monuments et directrice de l'Office du patrimoine et des sites au Département de l'urbanisme (DU)
Isabel Girault directrice de l'Office de l'urbanisme du DU
Yannos Ioannides architecte au Comptoir immobilier à Genève
Christophe Aumeunier secrétaire de la Chambre genevoise immobilière
Olivier Morand architecte-urbaniste à la commune de Meyrin
Michel Schuppisser ingénieur-urbaniste en mobilité, mrs partner à Zurich
et un-e représentant-e du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève

Echange avec le public et clôture du colloque.



Place de Neuve, objet d'un concours en 1995, soutenu par la Société d'art public, contesté par référendum à cause d'un parking souterrain, cette place est toujours en attente d'un aménagement digne de ce nom.



Cœur battant du village, la place...

Mythe ou réalité ? Idéalisation d'un souvenir ? Lieu commun littéraire ? Que reste-t-il des places de nos villages genevois ?

Les places sont des espaces à découvert, desservis par des voies et cernés par des bâtiments. Elles jouissent du cadre qui les entoure et offrent en échange aux bâtiments qui les regardent, comme aux passants qui les traversent, leur dégagement, leur respiration, leur ensoleillement, leur attractivité, leurs recoins, leurs ombrages. Il en existe évidemment encore dans nos villages, mais avec cette nouvelle caractéristique de n'être plus vides, au contraire d'être envahies par de nombreux éléments perturbateurs : traitements de sol, aménagements de niveaux, bordures balisant la circulation, éléments de signalétique, publicité, potelets et autres marquages délimitant le stationnement des véhicules, mais aussi décorations, bassins, sculptures, pistes de boules, jeux, mobilier urbain, luminaires, chaînes, tout cela dans une grande variété de matériaux et de techniques. Dans ces conditions, les places de village exercent-elles encore leur charme et leur fonction ? Rythment-elles encore la vie des villageois du bonheur des rencontres, du murmure de leurs fontaines, des éclats de voix de leurs terrasses de bistrot, de leurs fêtes et de leurs marchés ? Sont-elles autre chose que des voies, giratoires, parkings, postes de déchetterie ou de récupération, prétextes à concours, à inauguration, à représentation... ?

Des places nées du hasard

Les places célèbres sont celles qui émanent d'un projet. Elles possèdent une géométrie, une hiérarchie des bâtiments qui les entourent, des symboles, des perspectives. Les places nées du hasard des carrefours et des usages, du dégagement imposé par l'édification d'un bâtiment ou d'un équipement public, voire du vide laissé par une destruction, proposent des formes plus aléatoires, que les bâtisseurs ont presque toujours cherché à organiser. C'est à cette deuxième catégorie qu'appartiennent la plupart des places des villages genevois.

Elles ne sont pas nombreuses : seule une trentaine d'entre elles porte le nom de *place*, avec une concentration dans les bourgs comme Versoix qui en compte 6 et Chêne-Bourg 7. D'autres sont des places sans en porter formellement le nom. Toutes disposées à un carrefour, elles sont attenantes à une église, un temple, un cimetière, un château, plus récemment à une mairie, une école, une salle communale, une gare, un port, un centre commercial et bien sûr un café : *café de la Place*, *café des Amis*, *café du Soleil* – la place se doit d'être conviviale.

La plupart ne sont pas grandes, tout au plus un évasement des routes et des chemins à leur rencontre. Ce qui les caractérise traditionnellement, ce ne sont ni les aménagements, ni les revêtements de sol, mais les éléments qui les accompagnent sur leur pourtour : les monuments publics, leurs parvis, les murs et les portails des propriétés, les fontaines, les arbres, l'architecture des façades et des arcades – trafic oblige, l'arbre classique au centre a disparu !

6 exemples préservés

A **Genthod**, la rue du Village s'élargit au carrefour devant les hauts-lieux du pouvoir : la maison forte des seigneurs de Genthod des XV^e-XVII^e siècles où la mairie s'est installée en 1977 avec une auberge communale, le temple héritier de l'église médiévale et le grand domaine de Beau-Pré constitué par le puissant magistrat Horace-Bénédict de la Rive, acquéreur de la seigneurie en 1725. Juste avant le carrefour, sur la rue du Village, l'ancienne mairie-école de 1896-1897 apporte sa touche de style national pittoresque.

Cette organisation se retrouve à **Dardagny**, **route du Mandement**, entre le château (qui

réunit en 1655 deux maisons hautes médiévales, dont celle des seigneurs de Dardagny), le temple (1722-1723), la fontaine (1786), le poids public, la maison Gros, ancien cabaret «Aux armes de Châteaueux, bon logis à pied et à cheval» (1760), aujourd'hui occupé par une librairie, sans compter, en face, la maison de l'ancien maréchal-ferrant.

A **Veyrier**, la **place de l'Eglise** d'origine médiévale a été relookée par les architectes piémontais de Carouge avec une nouvelle église (1772), un nouveau château pour le comte de Veyrier (1767-1769), des maisons d'un étage à arcade commerciale au rez et une belle maison d'angle couronnée d'épis de faitages (1769) qui sert aujourd'hui de mairie. En face, *Le Cercle du Salève*, avec sa terrasse...

La **place de Brunès à Bardonnex**, la **place du Petit-Saconnex** résultent d'une évolution comparable.

Des circonstances historiques particulières ont amené certains villages à créer des espaces publics différents du type traditionnel. C'est le cas de **Chêne-Bougeries** : lorsqu'après le traité de Turin, en 1754, l'ancien temple dressé au centre du vieux bourg de Chêne a dû céder la place au pouvoir sarde catholique, la République érigea sur sa nouvelle frontière, à l'entrée du «goulet» de Chêne-Bougeries, un temple spectaculaire (1756-1758) avec un parvis. En face, de l'autre côté de la route de Chêne, la salle communale (1928) construite sur une parcelle détachée du domaine de La Bessonnette (XVII^e-XVIII^e siècles) se pare d'une vaste prairie offrant une perspective au parvis du temple et se prêtant aux rassemblements populaires : la **place du Colonel-Alfred-Audéoud**.

7 mauvais exemples

A ces agréables places s'opposent celles qui ont perdu leur âme. Pour les places disposées sur de grands axes de circulation, l'élargissement progressif des chaussées a fait voler en éclats, devant les bâtiments conservés, tout ce qui leur donnait assise et unité formelle. La **place de Carantec au Grand-Saconnex** ou la **place du 1^{er}-Août au Grand-Lancy** sont à cet égard caricaturales. Au Grand-Lancy, la brutalité récente des ingénieurs du tramway a également eu raison de la belle **place du Château**, au carrefour des voies de communication historiques : les bâtiments alentours sont conservés, protégés, mais leurs assises ont été rabotées, les arbres abattus et leurs perspectives enlaidies par les dispositifs hideux des TPG.

Il y a des places qui perdent leur âme sans raison : **route de Choulex**, la terrasse du *café des Amis* formait une césure avec, en face, une petite place, ainsi nommée dès le XVIII^e siècle, comportant un ancien puisard (XVIII^e siècle) et une fontaine contemporaine de l'arrivée de l'eau courante à **Choulex** (peu après 1900). Celle-ci a été démolie en 2011 au profit d'une déchetterie – un «éco-point sans tri» avec goulotte et container enterré – et remplacée par une simple borne en fonte.

Une question ne laisse pas de rendre perplexes : pourquoi un certain nombre de places historiques réaménagées ces dernières décennies sont-elles tellement gênantes au regard ? La **place du Gothard à Chêne-Bourg**, partie de l'aménagement monumental réalisé par l'administration française vers 1800 devant le parvis de l'église (démolie vers 1914), avec fontaine et banc Récamier, a été détruite lors de la construction du bâtiment de la Poste au profit de secs aménagements à gradins. A **Troinex**, lors du concours lancé en 2000 pour la réinstallation de la mairie, de commerces dans les bâtiments de la Grand'Cour et la création d'une **place de la Mairie**, au lieu de rester un espace dégagé mettant en valeur l'architecture des bâtiments (XVIII^e-XIX^e siècle), la place a été traitée comme un objet en soi, avec



Genthod, rue du Village.



Versoix, place du Bourg.



Satigny, route d'Aire-la-Ville.

niveaux, murets, bassins, terrasses et toiles en autant de matériaux qui détonnent avec la substance du site remontant au Moyen Âge.

La **place du Bourg à Versoix** réunit à elle seule tous ces inconvénients : revêtement de sol, bassin, bordures, mobilier, œuvres d'art, tables, jeux de boule, etc., expression des caprices des maires et de leurs administrés.

1 création

A **Satigny**, en plein processus d'urbanisation, tournant le dos à la cave du Mandement et à son centre villageois ancien désaffecté, la commune a créé de toutes pièces, à la fin des années 1990, **route d'Aire-la-Ville**, une place villageoise : EMS, commerces, cabinets

médicaux, tea-room, terrasse, bassin, sculptures, marché hebdomadaire. L'espace fonctionne en rapport avec les bâtiments créés à cette occasion, en esplanade au-dessus d'une zone de parking et de récupération de déchets, et en rupture avec le grand bâtiment ancien disposé en contrebas et abritant crèche et ludothèque. Dans ce cas, c'est la place qui, peut-être, appellera un jour un nouvel environnement bâti à sa mesure.

A l'occasion des réaménagements de places prévus par les communes, il faudrait impérativement considérer la qualité des pourtours et préserver au centre la rare beauté du vide...

Erica Deuber Ziegler

Photos Cecilia Maurice de Silva



Photos Cecilia Maurice de Silva

La cour du Musée d'art et d'histoire en juillet 2012.

« Un musée respectueux de l'environnement »¹ mais pas de son architecture ni de son environnement bâti

Cet été particulièrement propice a permis à tout un chacun d'apprécier l'hospitalité des îlots de fraîcheur et de tranquillité qu'offre encore notre cité. La cour du Musée a été un de ces endroits privilégiés, magiques. Des manifestations culturelles s'y sont déroulées avec succès. La presse s'en est plusieurs fois faite l'écho. Le message d'automne des « MAHG » et l'entretien avec Sami Kanaan paru dans *Le Temps* du 11.9.2012 sonnent l'alarme sur l'évolution d'un dossier qui ne laisse pas de nous inquiéter.

Depuis 2007, notre attention ne faiblit pas : nous avons maintes fois exprimé aux autorités notre position sur le projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH) et, à sept reprises, notre journal a traité de ce dossier très problématique².

Un premier crédit d'études de CHF 3,6 millions fut voté le 26 février 2007, alors que le projet initial de 2001 avait déjà évolué. A l'époque, le coût des travaux était estimé à 80 millions, dont la moitié devait provenir d'un financement privé. Consultée pour la première fois en novembre 2008, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) émit ses premières remarques, encore générales mais utiles à la poursuite de l'étude, « dans un esprit d'ouverture et de réversibilité », d'un projet qui soit conforme aux normes environnementales. Elle demandait déjà la préservation du bâtiment ancien et le principe d'une structure autonome dans la cour du musée.

En 2011, le coût estimé atteignait 127 millions sur la base d'une étude encore incomplète. Une demande de crédit d'étude complémentaire au Conseil municipal et la demande

définitive de construire³ furent déposées simultanément à l'automne 2011. Patrimoine suisse Genève (PSGe) envoyait ses observations au DCTI le 20 décembre 2011⁴ et la CMNS émettait, le 29 février 2012, un préavis circonstancié s'appuyant cette fois sur un dossier de plans plus précis.

Le 8 mai 2012, le Conseil municipal vota, à une très large majorité, un crédit d'étude supplémentaire de CHF 2,425 millions (PR-922) pour permettre aux architectes mandataires de finaliser le devis général, puis un montant supplémentaire de CHF 500 000 pour qu'ils fassent évoluer le projet vers une solution consensuelle limitant les risques de conflit. L'amendement à la PR-922 précisait : « l'étude de l'extension du MAH devra se concentrer prioritairement sur le site et la cour des Casemates »⁵.

Le projet devait se mettre en conformité avec la loi (LCI et règlement de zone, préavis CMNS, PR-922 et amendement y relatif) et avec les exigences justifiées par le statut patrimonial de l'édifice (demandes de classement et recommandations des associations de sauvegarde).

Le préavis de la CMNS de février 2012

Demandant un projet modifié et des compléments à celui-ci, la CMNS s'est déclarée favorable à la création d'un passage souterrain reliant le passage Burlamachi à la cour centrale du musée, mais d'un impact réduit. Elle a demandé que l'étude prenne en compte une variante d'extension du MAH dans la cour des Casemates et dans l'ancien bâtiment de l'Ecole des Beaux-arts. Emettant les réserves archéologiques d'usage, elle s'est déclarée favorable à l'excavation de deux étages au-dessous du niveau actuel de la cour pour y installer un étage technique et un auditorium, tout en demandant une expertise géotechnique qui garantisse la faisabilité de l'opération.

Dans la cour centrale, la CMNS a admis l'installation de liaisons verticales par des ascenseurs extérieurs et de nouveaux escaliers dans l'aile arrière, acceptant ainsi la démolition de l'escalier hélicoïdal d'une des tourelles sous réserve que son enveloppe extérieure soit sauvegardée pour respecter la typologie architecturale. Le projet prévoyant une modification du système de distribution au niveau

de l'entrée, la commission a toléré un unique plateau au-dessus des arcades de la cour (excluant donc les autres plateaux), pour autant que l'intervention ne porte aucune atteinte aux façades existantes et que les structures nouvelles soient autonomes (dispositif autoporté). Rejetant ainsi implicitement un restaurant panoramique en dessus du niveau supérieur existant, la commission s'est en outre déclarée favorable au principe d'une couverture vitrée de la cour permettant de conserver l'apport de lumière naturelle jusque dans les étages inférieurs des quatre ailes du musée⁶, mais elle a dit non à la construction, devant la façade principale du musée, d'un édifice qui viendrait perturber le rapport monumental entre l'édifice et son environnement.

La CMNS a demandé enfin que soit entreprise de toute urgence la restauration du musée figurant au cahier des charges de l'appel d'offres de 1998, et que les mandataires fournissent un projet de restauration (actuellement limité à un état des lieux), complété d'un descriptif précis des travaux envisagés, notamment ceux touchant aux ouvertures



(fenêtres, verrières, vitraux, portes, huisseries bois et métal).

Les demandes de classement du MAH et de l'îlot urbain

Venant conforter la demande de classement formulée depuis longtemps par PSGe (2 avril 2008), Action patrimoine vivant a adressé le 10 janvier 2012 au Conseil d'Etat une demande d'extension de la mesure de classement à la totalité de l'îlot remarquable sis entre la promenade du Pin et la rue Charles-Galland, englobant: le MAH (1901-1910), l'ensemble contemporain de l'Ecole des Beaux-arts et de l'école primaire de garçons des Casemates achevées l'une et l'autre dès 1904, et les prestigieux immeubles de la promenade du Pin, édifiés en 1862-1863 pour les Pictet de la Rive (n°s 1-3,) et Emile Plantamour (n°5, aujourd'hui Bibliothèque d'art et d'archéologie). Les deux demandes de classement ont été préavisées favorablement par la CMNS (25 avril 2012) et sont en cours d'instruction.

Le crédit complémentaire d'étude accordé par la Ville

Motivé par le désir exprimé par une large majorité de la classe politique de voir évoluer le projet vers une solution qui satisfasse l'ensemble des parties intéressées, et pour faire enfin avancer ce dossier, le Conseil municipal a donc voté à une large majorité, le 8 mai dernier, un crédit supplémentaire d'étude de CHF 2,925 millions. La Ville a annoncé un projet révisité pour l'automne.

Afin de lever toutes les oppositions, le projet devra en tout état de cause préserver les qualités architecturales du monument inscrit par la Confédération sur la « Liste des biens culturels d'importance nationale dans le canton de Genève » et, en conséquence, subir une révision plutôt radicale. Obtenir un projet consensuel représente la seule voie raisonnable, celle qui permettra d'éviter le référendum tant redouté par tous les amis du musée et les défenseurs du patrimoine artistique et culturel de la collectivité.

Le message du magazine des MAHG

Et voilà qu'aujourd'hui, ignorant toutes ces considérations, le dernier magazine des MAHG formule ainsi son programme: «*Couvrir la cour. La fermeture de la cour permettra d'améliorer le coefficient de forme du bâtiment et de réduire la surface de façade en contact avec l'extérieur. Placer l'extension dans la cour intérieure contribuera à créer une unité thermique avec le bâtiment existant, tout en préservant les murs extérieurs. L'ensemble sera ainsi nettement mieux isolé et la consommation d'énergie maîtrisée*». Bien que peu précis, le message semble pourtant clair: en substance, le projet ne change pas, il remplira la cour. Le «comment» est laissé à l'imagination de chaque lecteur. Le texte est complété par un schéma indiquant la mise en place d'une sonde géothermique plongeant à 300 m de profondeur.

La position de PSGe

PSGe ne peut que souscrire au souci de bonne gestion énergétique affirmée par le projet, considérant en effet que la sauvegarde des ressources énergétiques et celle des valeurs culturelles constituent les deux faces d'une même préoccupation quant à la qualité de l'héritage que notre société léguera à sa descendance.

Toutefois, comme cela est presque toujours le cas pour les mises aux normes de bâtiments historiques, toute la subtilité du projet doit consister à trouver des solutions d'équilibre entre l'amélioration des performances physiques et la sauvegarde fine de l'identité visuelle et de la substance matérielle de l'édifice. Une verrière isolante établie sur la cour permettrait de réguler durant toute l'année le climat intérieur du musée, tout en préservant l'ensemble de ses façades intérieures avec leurs fenêtres et vitraux. En revanche, le remplissage de la même cour par un dispositif de plateaux d'exposition la défigurerait, ferait voler en éclat la typologie

intérieure avec ses circulations autour du quadrilatère, oblitérant ainsi, à la manière d'un empaillage à grande échelle, une caractéristique déterminante de l'architecture de l'édifice qui témoigne de sa généalogie typologique et constitue un attrait certain: preuve en est qu'en dépit de son état d'abandon croissant, cette cour, source de jour naturel et lieu privilégié pour des événements culturels, fait le bonheur à la belle saison des petits et des grands.

Comme PSGe l'a dit et répété: **d'accord pour la verrière sommitale, pas d'accord pour le remplissage de l'espace de la cour qui doit demeurer intact!** Il convient de rappeler que PSGe estime que l'installation d'un seul plateau, tel que toléré par la CMNS, n'est pas non plus acceptable car cette installation oblitérerait les portiques du rez-de-chaussée de la cour lesquels constituent sa composante architecturale et spatiale la plus intéressante. En outre, les proportions de la cour seraient totalement faussées par ce niveau posé à 5 ou 6 m au-dessus du sol...

Pour les fenêtres, le projet doit favoriser soit la pose de verres isolants dans les bâtis existants si c'est possible, soit la pose de doubles-fenêtres lorsque c'est nécessaire, par exemple, à la conservation des vitraux. La mise aux normes du bâtiment exigera des compromis harmonieux entre la sauvegarde du patrimoine et celle de l'énergie. Il sera essentiel de travailler à partir d'un bilan énergétique global de l'édifice et non au cas par cas. Cela permettra d'optimiser certaines mesures d'isolation (par exemple la verrière zénithale) compensant l'impossibilité de respecter les normes dans certaines parties (par exemple les fenêtres) sans les dénaturer ou les défigurer.

Au vu des récentes découvertes archéologiques dans le bastion Saint-Antoine, PSGe est particulièrement soucieux que des sondages en profondeur soient effectués dans la cour, préalablement à toute décision finale, afin que les éventuels niveaux gagnés en sous-sol n'entraînent pas la destruction de vestiges précieux de notre histoire. La restauration de l'édifice est une autre dimension de la totalité de la problématique MAH. Elle peut se faire de l'intérieur, indépendamment des travaux d'agrandissement, et aurait dû démarrer depuis longtemps déjà...

Trouver la bonne réponse aux contraintes légales

Insistons en conclusion sur le fait que ces travaux devront être faits de façon stricte conforme aux lois et règlements en vigueur, ce que l'article du magazine des MAHG évite très soigneusement d'évoquer.

Le bâtiment est protégé par sa situation dans le **secteur sud des anciennes fortifi-**



Le restaurant du musée investit aujourd'hui les arcades de la cour à l'italienne.

catons; il ne peut donc être surélevé sans dérogation (qui aurait un effet de dangereux précédent dans l'ensemble du quartier protégé des Tranchées). En principe, le projet ne peut pas être finalisé avant l'aboutissement des procédures d'instruction des demandes de classement et les arrêtés du Conseil d'Etat y relatifs.

Dans un tel cas, une étroite coopération entre architectes, ingénieurs et conservateurs du patrimoine, spécialistes des énergies et restaurateurs d'art, historiens de l'architecture, voire archivistes, est indispensable. L'expertise de chacun est requise.

On est donc plus que jamais en droit de s'inquiéter quant au devenir du projet, quand ses auteurs, sans doute à court d'arguments culturels et apparemment peu enclins à se remettre en question et à réunir ces expertises, se servent d'un argument environne-

mental de portée générale pour justifier le massacre d'un monument d'art et d'histoire de cette importance.

Patrimoine suisse Genève

¹ Sous-titre de « Rénover Agrandir », in MAHG (Genève, Musées d'art et d'histoire), sep. 2012 - jan. 2013.

² Alerte, n°s 104, 105, 109, 115, 116, 117 et 119.

³ DD 104675-1, FAO n° 135 du 23 novembre 2011.

⁴ Voir Alerte 119.

⁵ Voir rapport du 27 mars 2012 de la commission des travaux et des constructions du Conseil municipal chargée d'examiner la PR-922 et l'amendement à la PR-922 voté en urgence le 8 mai 2012 (www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/922-169e).

⁶ La verrière figure au cahier des charges de l'appel d'offres de 1998 et est préconisée par les associations de sauvegarde.

⁷ Fleuron de l'architecture genevoise dû, dans l'ordre ci-après, aux architectes Marc Camoletti, Frédéric de Morsier, Frantz Fulpius, Jacques-Louis Brocher et Gabriel Diodati.



Comme à Genève, la cour à ciel ouvert du Kunstmuseum Basel accueille visiteurs et événements culturels. Elle se couvre provisoirement à l'occasion d'événements exceptionnels.



Lectures

Genève, ville forte. Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, tome III. Réalisé par un collectif d'auteurs sous la direction de Matthieu de la Corbière, sous l'égide de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève.

Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne, 2010, 448 p., plus de 300 figures.

Mais ils auront beau faire, ils auront beau embellir leur ville, comme ils ne pourront jamais gratter le Salève, recréer le Mont Blanc et badigeonner le Salève, je suis tranquille.

Victor Hugo¹

[Une enceinte] très mal bâtie, en cailloux et minable chaux.

Elie Brackenholfer, 1643²

Alors que la République et canton de Genève est le dernier canton suisse à avoir lancé la publication des ouvrages scientifiques édités par la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), communément baptisés « livres noirs » en raison de leur présentation austère, nous en sommes déjà, après les deux volumes consacrés à la *Genève sur l'eau* et au faubourg de *Saint-Gervais*, au tome III, ceux consacrés à la ville haute – au nombre de trois – étant en cours de rédaction. Nous rattrapons ainsi progressivement notre retard sur les autres régions de Suisse. Ajoutons que, contrairement aux autres cantons, la rédaction des « livres noirs » s'effectue ici dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire de haut vol, ce qui garantit un niveau qualitatif particulièrement élevé. Profitons également de cette occasion pour remercier Erica Deuber Ziegler et Armand Brulhart qui ont œuvré durant des décennies en faveur du lancement, dans les années 1980, de ce projet d'envergure.

Genève, ville forte, comme son nom le suggère, aborde la problématique d'une ville fortifiée parmi les plus importantes sur le versant nord des Alpes, dont les ouvrages de protection ont constamment été développés et renforcés au cours des siècles, jusqu'à la démolition de l'enceinte de la ville au milieu du XIX^e siècle. Notamment l'état « à la Vauban », quoique jamais totalement concrétisé sur le terrain, qui aura marqué durablement la ville dans la mesure où sa disparition a engendré le « Ring » ou « ceinture fazyste » genevoise, qui ponctue toujours fortement la structure urbanistique et l'image du tissu citadin³.

L'ouvrage débute par une présentation du cadre géologique présidant à l'actuelle topographie, avec une baisse continue du niveau du lac de 18000 av. J.-C. à nos jours, qui passe progressivement de près de 430 m à environ 372 m actuellement – alors que, rappelons-le, le point le plus élevé de la ville haute, à la place de la Taconnerie, dépasse à peine la cote des 400 m. Parallèlement, cet abaissement du niveau du lac s'est accompagné d'une baisse parallèle du niveau des diverses



La Porte de Rive au début du XIX^e siècle. Gravure d'Henri Silvestre.

nappes phréatiques, rendant l'alimentation en eau de la ville haute de plus en plus difficile.

A une première partie décrivant minutieusement *La formation et le développement de la ville* de l'époque de l'oppidum romain à *l'Aménagement de la vieille-ville entre 1850 et 1950* répond une seconde partie entièrement consacrée à une description détaillée présentant *Les fortifications de la ville* de l'époque médiévale et les différentes enceintes urbaines (mur des Réformateurs, enceinte « à la Vauban » du XVIII^e siècle, etc.) et s'achevant par une analyse consacrée aux *Abris anti-aériens du « Service de la défense aérienne passive »* de la Seconde Guerre mondiale. Le tout s'accompagne d'une iconographie exceptionnelle et d'un appareil critique exhaustif, établissant un nouvel état de la recherche établi sur des fondements scientifiques, dans un domaine jusqu'alors traité de manière fragmentaire.

Que nous enseigne cette véritable somme des connaissances, dont la lecture s'impose à tout Genevois ? Que la modestie des origines de notre ville n'a d'égale que la grandeur de son rayonnement politique, religieux, scientifique, militaire, économique initié par le ralliement de Genève à la Réforme et la prise en main de la République par Calvin, puis consolidé par le rejet de la tentative de mainmise de la Savoie en 1602, lors de l'Escalade, et la protection accordée par la France.

Cette histoire invite également à la nostalgie, dans la mesure où la presque totalité de ces ouvrages militaires de défense ont été victimes du développement de notre cité à partir du milieu du XIX^e siècle et que seuls de rares vestiges, en partie pris dans des parkings souterrains, des sous-sols investis pour certains aujourd'hui par des spas, piscines intérieures ou carrément inaccessibles, témoignent de cette période importante de notre histoire.

Jean-Pierre Lewerer

¹ *Le voyage singulier. Regards d'écrivains sur le patrimoine Genève-Rhône Alpes*. Editions Zoé/Paroles d'aube, 1996, p. 43.

² *Ibid.*, p. 12.

³ Cf. Rolf Pfändler, « Les Tranchées et les Bastions, premier quartier résidentiel de la Genève moderne », in *Genava*, XXVII-1979, pp. 7 et ss.

Vient de paraître

Catherine Courtiau, *Le Corbusier. Formation, projets et constructions en Suisse*, Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), Berne, 2012

A paraître

La réédition en fac simile de *l'Invention de Carouge*, d'André Corboz, annoncée en librairie fin novembre-début décembre (Editions L'Age d'homme).

Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève



Je commande le livre «XX^e. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.– (48.– pour les membres de Patrimoine suisse)

Nom	Prénom
Année de naissance	Profession
Adresse	
N° postal, lieu	
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–
- membre de soutien 150.–

Je m'abonne à alerte

- 4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

Visites

Samedi 6 octobre

LA RENATURATION DE L'AIRE (PRIX SCHULTHESS DES JARDINS 2012)

Visite sous la conduite d'Alexandre Wisard, directeur du Service de renaturation des cours d'eau et des rives, et de Georges Descombes, architecte (Groupement Superpositions). Org.: Karin Mezgari, guide du patrimoine et membre du comité. Rendez-vous: Couvert de Certoux, 14 h. Participation: 10 fr.

Samedi 13 et dimanche 14 octobre

MÔTIERS, LE LOCLE

1^{er} jour – **Môtiers**: Visite du musée Rousseau, de la bourgade, de l'église Notre-Dame du XIII^e siècle (aujourd'hui temple), du prieuré Saint-Pierre du début du XII^e siècle avec les caves de la maison Mauler. **Couvet**: Repas au cœur des mines d'asphalte de la Presta. **Boveresse**: Visite d'un ancien séchoir à absinthe (1893). Exposition sur la célèbre Fée Verte. Dégustation d'absinthe. **Les Ponts-de-Martel**: Visite des tourbières du Marais-Rouge. Nuit à l'Hôtel des Endroits près de La Chaux-de-Fonds, à la lisière de la forêt.

2^e jour – **Le Locle** (patrimoine mondial de l'UNESCO 2009): visite sous la conduite de l'architecte de la Ville. Planifiée au début du XIX^e siècle après trois grands incendies. Exemple exceptionnel de ville bien conservée entièrement destinée à une activité mono-industrielle, l'horlogerie, toujours en activité. Visite guidée du château des Monts, musée de l'horlogerie, puis déjeuner au Col des Roches. Visite guidée des Moulins à eau souterrains (1652), véritable usine souterraine construite dans l'emposieu du Col-des-Roches. Réhabilité (rest. dès 1973), il est ouvert aujourd'hui au public. Retour avec arrêt à **La Brévine**, visite de son temple (1604, rest. 2004).

Org.: Raymond Courvoisier, membre du comité.

Vendredi 2 novembre

PAYS DE VAUD, LE LÉMAN ET SON PATRIMOINE

Ouchy: Visite du chantier naval de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN). Présentation de la CGN par Philippe Divorne, ancien président. Conférence de Maurice Decoppet, président de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman. Visite des chantiers de construction, entretien et restauration. Déjeuner au restaurant Le Lacustre. **Lausanne**: Visite du Tribunal fédéral (1922, Alphonse Laverrière) de style néo-classique. **Lavaux** (Patrimoine mondial de l'UNESCO 2007): Découverte de **St-Saphorin**, de son église et de sa borne romaine. Visite du château de Glérolles ou « Petit Chillon ». Dégustation au caveau. Org.: Philippe Divorne et Michel Brun, membres du comité.

Détail et inscriptions au secrétariat. Les excursions d'une journée et plus sont réservées en priorité à nos membres.

alerte

Paraît 4 x l'an.

Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva
Ont collaboré à ce numéro Marcellin Barthassat, Erica Deuber Ziegler, Jean-Pierre Lewerer, Bernard Zumthor

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50 (matin)
info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Impression m+h, Genève
Imprimé sur papier 100% recyclé
© 2012, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: hiver 2012-2013
Délai rédactionnel: 12.11.2012